eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

Unité de Gestion Vilaine Ouest

Lettre Agricole

#2 | Septembre 2022

#2 L'actu de septembre 2022.

CSP
N'oubliez pas de réaliser le conseil stratégique phyto !

Désherbage mécanique
Localisez le matériel de désherbage mécanique grâce à Carto'Mat !

Changement climatique
Du fourrage en été : le potentiel des intercultures estivales !

Formation
Comprendre son sol pour adapter ses pratiques.

Appels à projets en cours.

TOUT SAVOIR SUR
eaux-et-vilaine.bzh

Conseil Stratégique à l'utilisation des produits Phytosanitaires (CSP)

N'oubliez pas de réaliser le conseil stratégique phyto !

Au 1er janvier 2021, la loi sur la séparation des activités de vente et de conseil des produits phytosanitaires est entrée en vigueur. En plus de garantir l'indépendance du conseil délivré aux agriculteurs, cette loi impose la réalisation d'un Conseil Stratégique à l'utilisation des produits Phytosanitaires (CSP) pour tous les agriculteurs.

Le CSP comprend un **diagnostic de l'exploitation** qui permet d'aboutir à un **plan d'actions**. Valable 6 ans, le diagnostic doit mentionner les objectifs de réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytosanitaires et précise les conditions de sa mise en œuvre (calendrier, moyens humains, matériel, équipements de protection, modalités de suivi, coûts et incidences économiques de mise en œuvre). Il recommande également les méthodes alternatives, des matériels ou méthodes d'application limitant la dérive. Il promeut les produits de biocontrôle, les substances à faible risque, les substances de base, et pour les autres produits phytopharmaceutiques ceux présentant le profil toxicologique le plus favorable à la santé humaine et à l'environnement.

Les structures agréées « conseil séparé de la vente » et « indépendance élargie » pour la réalisation du CSP sont référencées sur : http://e-agre.agriculture.gouv.fr/
NB. Les CSP sont à réaliser avant le 31 décembre 2023, mais la quantité à réaliser pour les organismes certifiés est conséquente… Il est nécessaire d'anticiper sa réalisation !

Quelques cas d'exemption :
- Les exploitations certifiées en agriculture biologique ou en conversion (sur la totalité de l'exploitation) ;
- Les exploitations en HVE (certification Haute Valeur Environnementale) ;
- Pour les exploitations de - 2 ha en arboriculture, viticulture, horticulture ou cultures maraîchères ou de - 10 ha pour les autres cultures, un seul conseil stratégique tous les 5 ans est demandé.

Désherbage mécanique

Localisez le matériel de désherbage mécanique grâce à Carto'Mat !

Vous recherchez du matériel de désherbage mécanique mobilisable près de chez vous ou vous souhaitez mettre à disposition votre matériel ? Découvrez Carto'Mat, un nouvel outil collaboratif qui localise le matériel de désherbage mécanique mobilisable en Bretagne.

Ses avantages : connaitre le matériel disponible près de chez soi et/ou tester différents matériels avant d'investir (herse étrille, roto-étrille, bineuse, houe rotative, écimeuse).

Développé par le Réseau des Agriculteurs bio de Bretagne, elle est le fruit d'une collaboration étroite avec les CUMA, les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) et les Chambres d'agriculture de Bretagne. + d'infos sur **www.cartomat.fr**

Changement climatique

Du fourrage en été : le potentiel des intercultures estivales !

Les étés de plus en plus chauds limitent la croissance de l'herbe et donc la disponibilité des ressources fourragères à cette période. Face aux effets du changement climatique, les éleveurs sont contraints de trouver de nouvelles solutions. Dans le cadre des actions Bassin Versant (BV), la Chambre d'Agriculture de Bretagne a décidé de tester la mise en place d'intercultures estivales pour sécuriser la disponibilité des fourrages en été. L'intérêt est de produire des stocks fourragers sur la période estivale (à pâturer ou à faucher) grâce à une mise en place rapide (60 jours avant valorisation) et de faibles besoins en eau (hormis à la levée).

Pour ce faire, en 2021, deux plateformes d'essais ont été mises en place sur le BV du Meu à Montauban-de-Bretagne et à Breteil et ainsi que 7 autres en Bretagne. Chacune de ces plateformes avait pour objectif de tester 7 associations graminées/légumineuses différentes (figure 1). Les mélanges ont été semés autour du 15 mai après une prairie dégradée ou un méteil ensilé précocement. L'objectif étant de tester leur capacité à s'implanter rapidement et à produire des stocks sur pieds en période sèche estivale. La récolte a été réalisée en moyenne 60 jours après le semis.

Figure 1 / Composition et coûts des mélanges graminées/légumineuses testés en 2021

	Témoin	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7
	RGI TA	RGI Colza	Moha TA	Millet TA	Teff Grass TA	Chicorée TA	Avoine TA	Sorgho multi-coupe
Dose (kg/ha)	25 (15+10)	21 (15+6)	25 (15+10)	25 (15+10)	20 (10+10)	13 (3+10)	30 (20+10)	25
Coût (€/ha)	60 à 80	40 à 70	40 à 60	70 à 90	90 à 110	85 à 100	50 à 70	50 à 70

Des résultats 2021 prometteurs

Hormis le millet, l'ensemble des mélanges semés ont confirmé leur intérêt pour produire une interculture à pâturer. Les résultats montrent un bon compromis entre une implantation rapide, des rendements et des valeurs alimentaires satisfaisantes. Même si les intercultures ont bénéficié en 2021 de conditions de semis et de pousse propices à la production de fourrages, elles ont eu le mérite de constituer du stock sur pied en moyenne 60 jours après un semis, soit un fourrage disponible au troupeau à partir du 15 juillet.

Figure 2 / Moyenne de rendement du 1er cycle (t MS/ha)

Les mélanges testés ont permis en moyenne une valorisation fourragère sur la 1ère exploitation de 2,85 t MS/ha dont 28 % de légumineuses et 26 % de diverses (repousses prairie/chénopodes et autres adventices). Les fourrages obtenus ont de bonnes teneurs en MAT et des valeurs énergétiques satisfaisantes : 185 g de MAT et 0.9 UFL en moyenne.

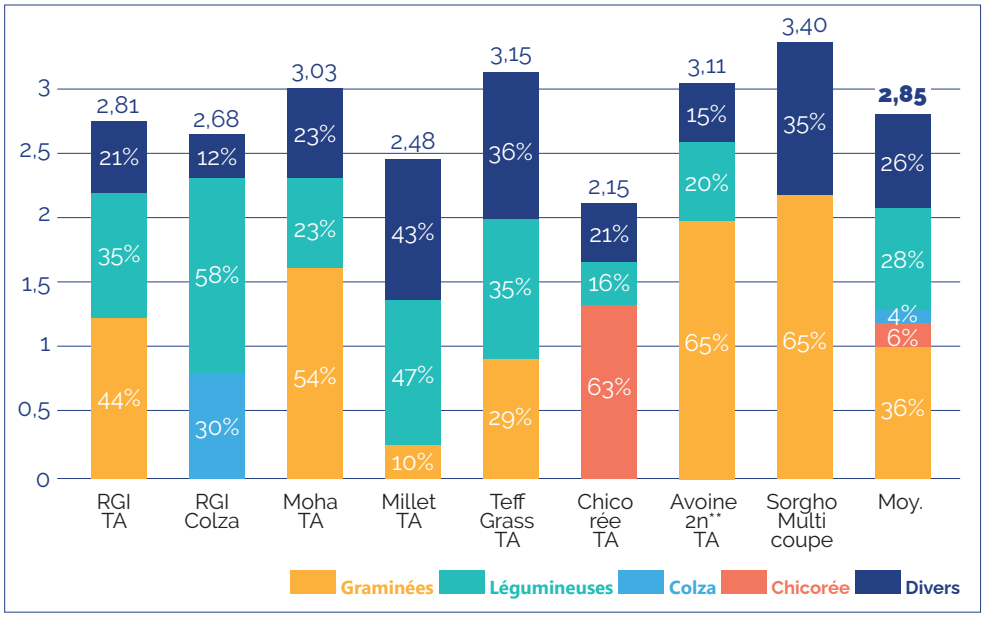

Les modalités à base de RGI et d'avoine ont démontré leur intérêt pour une valorisation en monocoupe. Bon marché, elles présentent un potentiel de rendement intéressant. Les intercultures teff grass et chicorée sont quant à elles davantage à privilégier pour une exploitation à plusieurs cycles afin d'amortir le coût de semence.

Figure 3 / Valeurs énergétiques et protéiques des mélanges

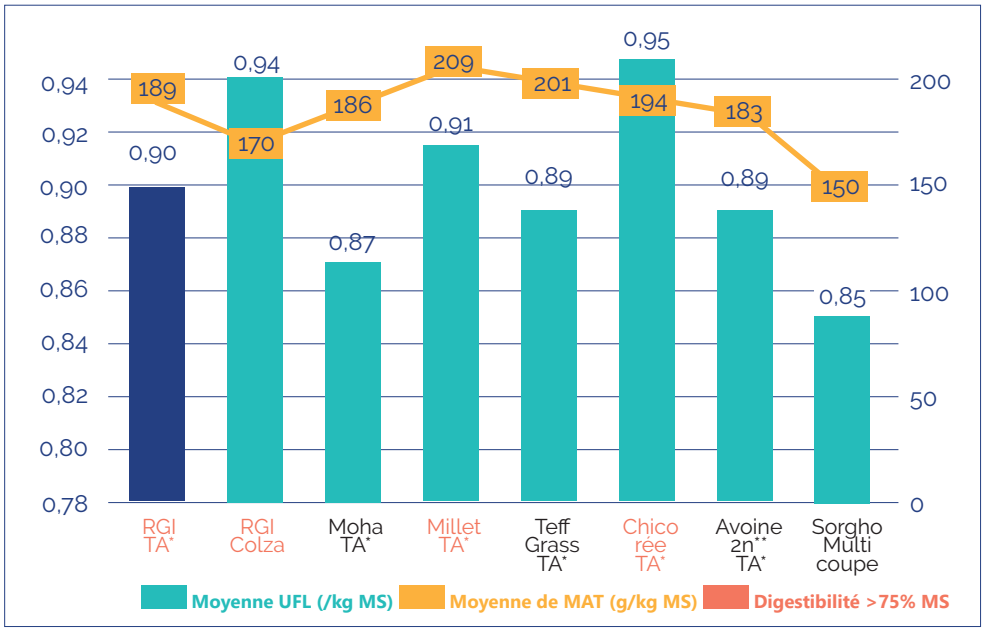

Figure 4 / Composition et coûts des mélanges graminées/légumineuses testées en 2022.

	Témoin		Modalité 1		Modalité 2		Modalité 3		Modalité 4		Modalité 5		
	RGI	TA	RGI	Colza	Teff Grass	TA	Chico-rée	TA	Avoine 2n	TA	Chico-rée	Avoine	TA
Dose (kg/ha)	25		21		20		13		30		28		
	15	10	15	6	10	10	3	10	20	10	3	15	10
Variété	Bar-naël	Blues Gold	Bar-naël	Fontan	Moxie	Blues Gold	Com-man-der	Blues Gold	Silke Bio	Blues Gold	Com-man-der	Silke Bio	Blues Gold
Coût (€/ha)	85		74		115		82		89		123		

Des résultats à confirmer en 2022

En 2022, 8 plateformes ont été semées en Bretagne en suivant un protocole similaire à celui de l'année précédente. De nouvelles modalités ont été testées en plus des mélanges mis en place en 2021 (figure 4).

Une plateforme d'essai était initialement prévue sur le bassin versant du Meu. Cependant, pour des raisons techniques, le semis n'a pas pu avoir lieu. La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne projette de remettre en place une plateforme l'année prochaine. Si vous êtes intéressé pour l'accueillir, n'hésitez pas à nous en informer.

Contact / Amandine Mauger, Conseillère bovins lait à la Chambre d'Agriculture de Bretagne
T. 07.86.78.07.47 / Email : amandine.mauger@bretagne.chambagri.fr

Légende : TA : Trèfle d'Alexandrie / RGI : Ray Gras Italien / MAT : Matière Azotée Totale / UFL : Unités Fourragères Lait

Joint à cette lettre, une invitation du réseau GAB-FRAB et d'Agrobio35 au Salon La Terre est Notre Métier.

AGROBIO 35

Formation

Comprendre son sol pour adapter ses pratiques.

Envie de mieux comprendre votre sol ? Participez à cette formation et bénéficier de 2 journées collectives en novembre 2022 et en mars 2023 avec un expert du sol et de l'agronomie et d'un diagnostic individuel sur votre ferme !

Au programme :
• Gestion de la matière organique : pourquoi apporter des matières organiques et comment ?
• Engrais verts : produire de la biomasse pour « nourrir » l'activité biologique du sol
• Gestion du chaulage : quels types d'apport et quand ?
• Analyse des diagnostics de sols individuels et leviers d'action pour chaque ferme.

• Formateur : Robin GUILHOU.
• Animation : Agrobio 35
• **Inscription auprès de Marie Chatagnon (Eaux & Vilaine) au 07 56 06 88 88.**
Coût pris en charge dans le contrat de Bassin Versant. Dates, lieux et horaires seront précisés ultérieurement.

Appels à projets en cours.

Ille & Vilaine LE DEPARTEMENT

Le Département d'Ille-et-Vilaine lance l'appel à projets « Agriculture Durable et Citoyenne ».
Les deux thématiques « Agriculture et Biodiversité » de cet appel à projets pour 2022 sont :
1. Solutions contre la pénibilité physique
2. Protection, amélioration et transmission du foncier.
La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **23 septembre 2022** inclus.
Retrouvez les informations (notice et formulaire) ici :

agence de l'eau Loire-Bretagne

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne lance deux appels à projets pour accompagner les investissements dans les exploitations agricoles spécialisées en productions végétales sous serres et en élevage :
• Appel à projets pour l'utilisation des eaux de pluies et la réduction des rejets en productions végétales sous serre ;
• Appel à projets pour l'utilisation des eaux de pluie et les changements de pratiques procurant des économies d'eau dans les élevages ;
Ces appels à projets sont ouverts jusqu'au **31 octobre 2022**. A découvrir ici :

Contacts

Eaux & Vilaine
Unité Vilaine Ouest
Marie CHATAGNON,
Coordinatrice agricole
T. 07 56 06 88 88

ADAGE
Paul ROUAUD
T. 07 55 61 05 20

Agrobio 35
Laura TOULET
T. 02 57 87 26 44

CETA 35
Erwan COLLIN (Meu)
T. 02 99 13 19 90
Anaëlle MACQUET
(Ille, Illet et Flume)
T. 06 23 14 72 38

CIVAM
Aurore SAUVAGET
(Ille, Illet et Flume)
T. 06 13 67 77 36

Collectivité Eau du Bassin Rennais
Céline JUSPIN (Chèze Canut)
T. 06 12 11 37 29
Tristan HISBERG (Vau-Reuzé)
T. 06 24 47 93 74

Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
Youna GIRAULT (Meu)
T. 06 85 63 89 70

EUREDEN
Anaïs QUEINNEC
(Ille, Illet et Flume)
T. 06 07 25 11 72

Eylips
Valentin GERMAIN
(Ille, Illet et Flume)
T. 06 88 84 24 33

Fédération des CUMA Bretagne Ille Armor
Mathilde BERNOU (Meu)
T. 06 70 42 30 33

Le Gouessant
Jeanne SERONIE
(Ille, Illet et Flume)
T. 06 28 52 70 08

Ter Qualitechs
Etienne VEAU
(Ille, Illet et Flume)
T. 06 51 43 15 82

Lettre Agricole #2 | Septembre 2022
financée par les partenaires :
Responsable de publication : Eaux & Vilaine
Conception / Rédaction :
Service Communication / Unité de Gestion Vilaine Ouest
Photos : DR / Adobe Stock